



## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance n° 04 du mardi 30 avril 2024

à 18 h 30

Commune de BASSAC

**Présents** : (08) MM. ROY Nicole, GIRAUD Jacky, AUTIN Cyril, FORT Sonia, HALOCHE Sylvie, LAVAUD Jean-Paul, LAVENAT Dominique, TOLLIS Eddy

**Absents excusés et absent** : (06) MM. CATALA Hervé, DENIS Ludovic, DUDOGNON Stéphane, MASSET Nicole, ROBIN Sébastien, VERGNAUD Didier

**Pouvoirs** : (02) MM. ROBIN Sébastien à TOLLIS Eddy, VERGNAUD Didier à ROY Nicole

*Monsieur LAVENAT Dominique est nommé secrétaire de séance.*

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10/04/2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

### **À L'ORDRE DU JOUR :**

#### **01 – Rapport d'activités 2022 de Grand Cognac :**

Madame le Maire a remis lors d'une précédente réunion le rapport d'activités 2022 de Grand Cognac à chaque conseiller.

Une délibération doit acter la communication faite de ce rapport au Conseil Municipal.

**Décision** : Avis favorable.

#### **02 – Indemnités des élus :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les 2 adjoints ont émis le souhait de renoncer à leurs indemnités d'élus tout en continuant à exercer leurs fonctions d'adjoints.

**Décision** : Avis favorable.

#### **03 – Révision des tarifs périscolaires (cantine et garderie) pour la rentrée de septembre 2024 :**

Les tarifs périscolaires (cantine et garderie) appliqués à compter de la rentrée de septembre 2024 seront les suivants :

**Décision** : Le Conseil Municipal décide des tarifs suivants, applicables à partir de septembre 2024 :

❖ *Restauration scolaire :*

- Tarifs élèves :

<b>Tranche</b>	<b>Quotient familial</b>	<b>Tarifs repas / élève</b>
Tranche 1	0 à 449,99	0,80 €
Tranche 2	450 à 999,99	1,00 €
Tranche 3	1000 et +	2,90 €

- Tarif adulte : 5,10 €.

❖ *Garderie du matin :* 1,10 € quel que soit la durée de présence de l'enfant,

❖ *Garderie du soir :* 1,10 € quel que soit la durée de présence de l'enfant.

**04 – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent va bénéficier d'un avancement de grade dans l'année 2024. Elle rappelle que le Conseil Municipal doit déterminer un taux de promotion pour chaque avancement de grade dans l'année.

**Décision :** Avis favorable à l'unanimité.

<b>Cat.</b>	<b>GRADE D'ORIGINE</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>TAUX</b>
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

**05 – Permanence pour le scrutin des élections européennes du 9 juin 2024 :**

Madame le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 de 8 h 00 à 18 h 00. Des assesseurs doivent être nommés pour assurer la permanence de ce jour.

**Questions diverses :**

- ❖ Organisation de la venue des amis de Rimling du 8 au 10 mai 2024.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.*